Accusé de réception en préfecture 036-200018521-20230111-DEL-2022-06-13-DE Date de télétransmission : 11/01/2023 Date de réception préfecture : 11/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Vingt-Deux le Vingt Décembre, à Dix Huit heures Trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de MOUHERS, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.

Date de convocation : 12 décembre 2022

Nombre de Délégués : 28 En exercice : 28 Présents : 25

Dont : titulaires : 25 - suppléants : 0

Est nommé secrétaire de séance : Marie-Annick BEAUFRERE

PRESENTS: Buxières d'Aillac: Didier GUENIN; Cluis: Didier FLEURY, Mélissa PENOT, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER; Fougerolles: Arnaud DENORMANDIE, Philippe BAILLY; Gournay: Bertrand SACHET; Lys Saint Georges: Olivier MICHOT; Maillet: Magalie BOUQUIN; Malicornay: Jean-Paul BALLEREAU; Mers Sur Indre: Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Hélène BEHRA; Montipouret: Marie-Christine MERCIER; Mouhers: Barbara NICOLAS; Neuvy Saint Sépulchre: Guy GAUTRON, Cécile PLANTUREUX, Jean-Marie BOFFEL, Marie-Annick BEAUFRERE, Philippe ROUTET, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY; Tranzault: Philippe VIAUD, Chantal HIBERT.

<u>Absents</u>: Cluis: 0, Fougerolles: 0; Gournay: Philippe BAZIN (excusé), Mers-Sur-Indre: 0; Montipouret: David DORANGEON, Mélina BARABE; Mouhers: 0; Neuvy-Saint-Sépulchre: 0

<u>Pouvoirs</u>: Monsieur Philippe BAZIN, excusé, a donné pouvoir à Monsieur Bertrand SACHET

En présence de : Denis DESCOUX, délégué suppléant de la commune de MAILLET.

Délibération DEL.2022.06.13

Objet: DETR - DSIL - CRTE - PVD

Petites Villes de Demain (PVD)-Emploi de chef de projet pour 2023

Le Conseil Communautaire,

Vu sa délibération n° 2021-04-08 du 2 juin 2021 portant création de l'emploi contractuel de chargé de projet à mi-temps pour une durée maximale de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu sa délibération n° 2021-04-09 du 2 juin 2021 portant organisation du recrutement et du financement de l'emploi de chargé de projet à mi-temps ;

Considérant que la participation financière de l'Etat est attribuée annuellement, il convient de renouveler la demande de financement pour l'année 2023 ;

Après en avoir délibéré:

- . Sollicite l'aide financière de l'Etat au taux de 75% pour le financement de l'emploi à mi-temps de chargé de projet « Petites Villes de Demain » pour l'exercice 2023 ;
- . Approuve le plan de financement pour l'année 2023 qui s'établit comme suit :

Dépenses :

. Salaire brut	17119 €
. Charges Patronales	7355 €
Total	
Recettes:	

. Participation de l'Etat au taux de 75%	18356 €
. Participation de la commune de NEUVY-SAINT-SI	EPULCHRE3059 €
. Autofinancement	
Total	24474 €

. Charge Monsieur le Président d'établir le dossier de demande de financement.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME, A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 11 Janvier 2023

Le Secrétaire, Marie-Annick BEAUFRERE Le Président, Christian ROBERT.





Publié ou Notifié le : 11/01/2023

Le Président,

